

FEDERATION DES MAGISTRATS, ENSEIGNANTS ET FONCTIONNAIRES DE L'ETAT DU VALAIS

Sion, le 30 janvier 2002

A tous les membres de la FMEF

Point de la situation

Mesdames,
Messieurs,

Amorcée dès l'an 2000, la politique de rattrapage salarial se poursuit aujourd'hui, à pas comptés et mesurés, bien trop limités à notre sens.

Aussi notre bilan s'apprécie-t-il en nuances positives et négatives :

- *positives pour constater que l'élan n'est pas brisé,*
(le Conseil d'Etat concrétise sa promesse de rattrapage salarial)
- *négatives pour regretter la lenteur du retour à la normale.*

Certes, la rapidité des changements conjoncturels incite à la prudence et les événements 2001, tels que l'effondrement de la bourse, les attentats du 11 septembre ou l'affaire Swissair, ne rassurent personne. Les négociations avec le Conseil d'Etat n'ont pas échappé à l'influence de ces circonstances. Elles ont été marquées, en outre, par les très fortes pressions exercées au niveau parlementaire.

Toutefois, après les années de grande rigueur budgétaire, la fonction publique pouvait s'attendre à des améliorations plus sensibles, comme ce fut le cas au niveau de la Confédération et de certains cantons. Espoir déçu.

Notre volonté demeure malgré tout intacte de faire valoir la pertinence de nos arguments à tous les niveaux de décision pour rétablir et relever un niveau salarial généralement trop bas, particulièrement en début de carrière, situation encore aggravée par les paliers d'attente. Les difficultés d'engagement de nouveaux collaborateurs comme le départ de certains de nos collègues apportent par ailleurs chaque jour la preuve de la justesse de nos revendications.

Le réalisme nous conduit cependant à considérer objectivement les acquis de l'exercice "projet de budget 2002" et nous motive plus encore dans notre détermination à promouvoir les conditions cadres de la fonction publique valaisanne.

Considérons donc, sans états d'âme, les résultats obtenus.

BUDGET 2002

Cette année encore, malgré toutes les difficultés rencontrées durant la session du Grand Conseil de novembre dernier, la fonction publique a échappé à un nouveau débat salarial. Merci au Conseil d'Etat.

1. Les acquis à la session du budget – novembre 2001

Les points suivants, sur lesquels un accord CE – FMEF avait abouti, ont passé la rampe :

- renchérissement : adaptation intégrale (estimation : 1 %)
- coefficient de progression salariale sur les parts d'expérience : 1,1
- allocation pour départ anticipé à la retraite : frs 30'000.— par année d'anticipation, pour 2002
- suppression, par étape, des paliers d'attente (en principe 3 étapes de 2 %)
- disponibilité de 0,5 mio de francs pour les adaptations salariales sectorielles
- disponibilité de 3 mios de francs pour la création de postes nouveaux
- versement du 90 % du 13^{ème} salaire, pour 2002 (83,33 % en 2001).

2. Les acquis à la séance du CE du 10 janvier 2002

Le renchérissement en rythme annuel (décembre 2000 – décembre 2001) s'est situé à + 0,3 %. En fonction des accords intervenus, le CE pouvait se tenir strictement à la seule application de ce 0,3 %.

Nous nous sommes cependant immédiatement engagés, afin d'obtenir que la part de 0,7 %, non utilisée dans le budget 2002, soit affectée à la fonction publique et appliquée prioritairement à la suppression des paliers d'attente.

Après plusieurs rencontres, à différents niveaux, le CE a finalement accepté notre demande et décidé :

- d'attribuer 0,3 % de renchérissement **supplémentaire** (rattrapage de renchérissement cédé en temps de crise budgétaire)
- d'affecter un montant **supplémentaire** de frs 800'000.— pour l'accélération de la suppression partielle des paliers d'attente
- d'affecter un montant **supplémentaire** de frs 500'000.— pour les adaptations salariales sectorielles et individuelles
- **de prendre en considération les différentes requêtes de la FMEF relatives à l'équilibre financier à long terme des caisses de retraite (CPPEV et CRPE) du personnel de l'Etat et des enseignants (amélioration du degré de couverture).**

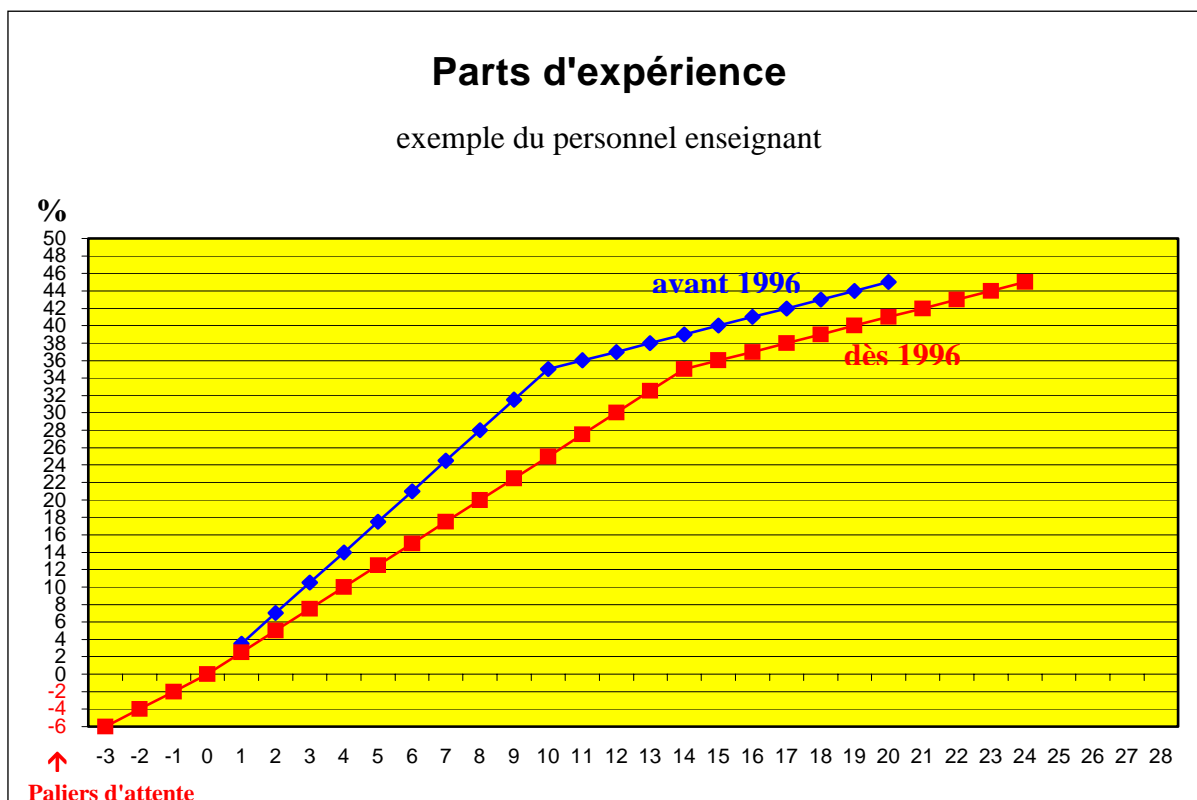
3. Autres mesures favorables (liste non exhaustive)

- L'application des nouvelles dispositions relatives à l'attribution d'un cadeau souvenir de fidélité après 25 ans de service.
- Les réadaptations salariales sectorielles et individuelles proposées par les commissions de classification.
- L'établissement du plan de travail 2002, qui prévoit l'octroi de 2,5 jours supplémentaires de congé, sans incidence salariale ni compensation !

POSITION DE LA FMEF

La lecture de la page précédente pourrait vous laisser croire que tout est parfait. Ce n'est évidemment pas le cas, comme le révèlent, notamment, les écarts entre les résultats obtenus et la prise de position de l'assemblée des délégués du 22 septembre 2001, qui a revendiqué clairement, entre autres :

1. la pleine compensation du renchérissement
2. un rattrapage de renchérissement cédé en période de crise budgétaire de 1,15 % (4,15 % en 4 ans)
3. la suppression totale des paliers d'attente
4. l'attribution d'un 13^{ème} salaire complet (+ 1,39 %)



Comme le démontre le graphique ci-dessus, les paliers d'attente pénalisent doublement les nouveaux collaborateurs de l'Etat, puisqu'ils commencent leur activité avec un salaire diminué de 6 % (situation 2001) et que le temps nécessaire à atteindre le salaire maximum s'allonge de 4 ans.

Il est donc primordial de supprimer ces paliers d'attente, d'autant plus que les salaires de début de carrière à l'Etat du Valais sont souvent moins attractifs en comparaison avec ceux du secteur privé ou de la fonction publique d'autres cantons et de la Confédération.

PROGRAMME DE LEGISLATURE 2002 - 2005

Afin d'avancer dans la cohérence et dans la continuité, la FMEF avait défini en 1998 un programme de législature FMEF 1998 – 2001, dont la plupart des points ont été liquidés à satisfaction.

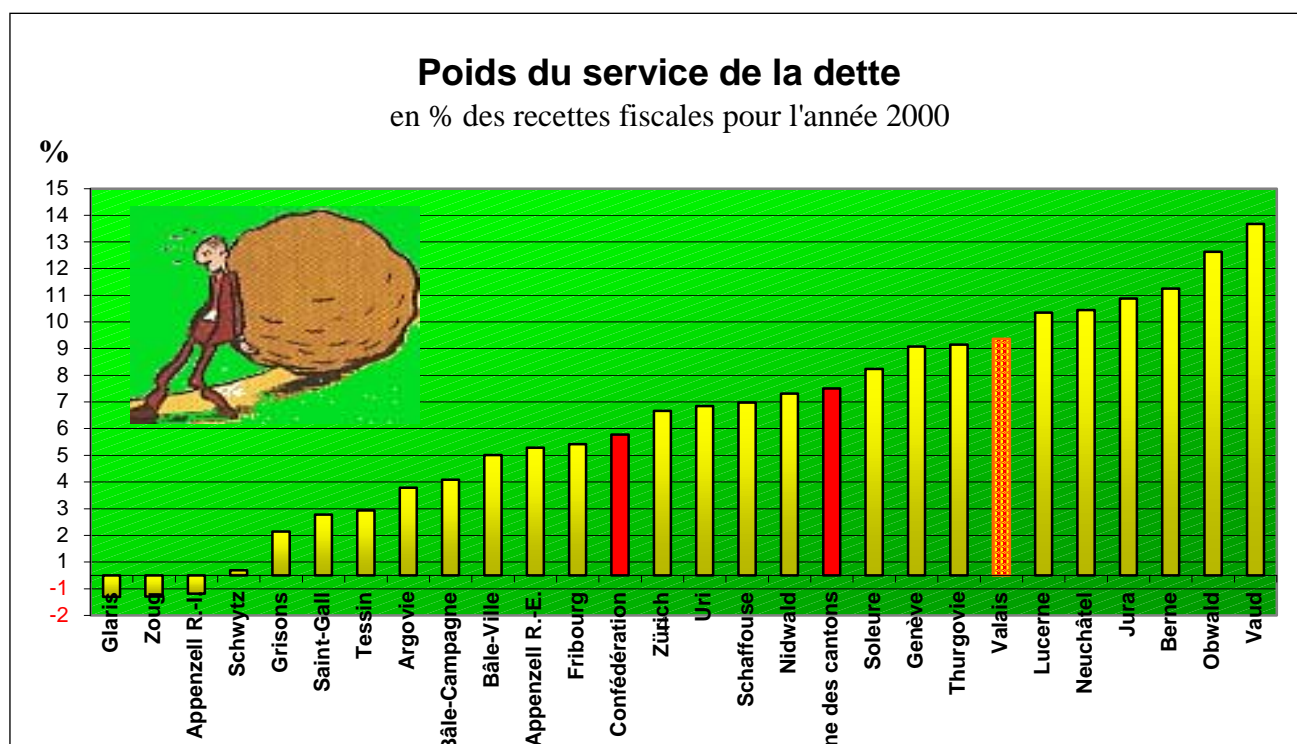
Votre Fédération reconduit ainsi cette même démarche pour la période 2002 – 2005, après consultation de toutes les associations fédérées.

Le contenu de ce programme, accepté par les comités FMEF le 5 juin 2001, a été présenté au CE in corpore, le 14 août dernier.

Composé de 42 points, ce programme de législature s'articule autour des thèmes suivants :

- conditions matérielles et salariales – caisses de retraite – statut de la fonction publique
- flexibilisation des structures réglementaires et légales – accélération des décisions
- mobilité des personnes – priorité aux promotions internes
- compétence – formation continue – innovation
- esprit et culture d'entreprise
- information

Un vaste chantier pour les 4 prochaines années.



Ce tableau situe bien la charge de la dette publique valaisanne et la place de notre canton en comparaison suisse. Ceci, notamment, peut expliquer la réticence du CE et du Parlement à satisfaire toutes nos revendications.

UNE POLITIQUE POUR LES JEUNES

Dans le monde actuel, l'entrée dans la vie professionnelle et sociale devient de plus en plus difficile. Votre Fédération en est pleinement consciente.

Aussi dégage-t-elle dans toute la mesure du possible une politique active en faveur des jeunes collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais.

Les résultats de ce dernier exercice sont éloquentes par les faits suivants :

- l'accélération de la progression salariale par l'application du coefficient 1.1
- la pression constante pour la suppression accélérée et complète des paliers d'attente
- le montant de 3 millions de francs pour la création de postes nouveaux
- le souci partagé par le CE à propos de l'équilibre financier des deux caisses de retraite, celle des fonctionnaires (CPPEV) et celle des enseignants (CRPE), **à long terme**.

D'autre part, la FMEF a soutenu l'initiative des Syndicats Chrétiens en faveur d'une augmentation des allocations familiales. S'il en découle une retenue de 0,3 % sur tous les salaires, dès ce 1^{er} janvier 2002, ces allocations familiales sont sensiblement améliorées (voir P.S. ci-dessous).

Evidemment, rien n'est jamais parfait. Vous le constatez comme nous à chaque étape de votre vie. L'essentiel réside ainsi dans notre ferme détermination de vouloir l'amélioration des choses en prenant le plus en compte possible les diverses composantes de notre société.

Nous persévérons donc dans ce sens et, malgré toutes les difficultés, nous confirmons notre volonté politique de partenariat avec le Conseil d'Etat, auquel nous adressons nos sincères remerciements.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce message ainsi qu'une excellente année 2002, à toutes et à tous.

Dans cet esprit, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

**FEDERATION DES MAGISTRATS, ENSEIGNANTS
ET FONCTIONNAIRES DE L'ETAT DU VALAIS**

Le Président

Le Secrétaire général

Jean-Pierre SALAMIN

Ignace REY

P.S.

1. Allocations familiales :

en 2001 : frs 210.— pour les 2 premiers enfants (frs 294.— si enfant en formation)
frs 294.— pour le 3^{ème} et les suivants (frs 378.— si enfant en formation)
en 2002 : frs 260.— pour les 2 premiers enfants (frs 360.— si enfant en formation)
frs 344.— pour le 3^{ème} et les suivants (frs 444.— si enfant en formation)

2. Cotisation FMEF :

Elle passe de frs 5.—à frs 6.—par mois, selon décision de l'assemblée des délégués du 22 septembre 2001

3. L'action FMEF – BCVs connaît un franc succès, mais de très nombreux membres ont égaré leur formulaire. Nous joignons donc à ce courrier un nouvel exemplaire du document.

4. L'action FMEF – Migrol, lancée en 1996 est toujours en cours, 2000 personnes en profitent à ce jour. Possédez-vous votre carte Migrol ? Si non, appelez nos bureaux le matin : tél. 027/323.40.43.